

## REGLEMENT AIDE « CAUTION » LOCATION VEHICULE MOB'SOLIDAIRES

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'insertion des personnes du territoire en difficultés sociales rencontrant une problématique ponctuelle de mobilité en soutenant leurs démarches liées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- au maintien de leur activité professionnelle,</li> <li>- à la prise d'emploi</li> <li>- à la recherche d'emploi</li> <li>- à la formation, à des stages professionnels</li> </ul> </li> </ul>
<b>Zone éligible</b>	✓ <b>Résider depuis au moins 3 mois révolus, et de façon permanente sur le territoire de la Communauté de Communes de Charente Limousine</b> comprenant 58 communes.
<b>Organisme porteur du dispositif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CIAS de Charente Limousine après étude de la demande par <b>EMMAUS Ruffec</b>.</li> <li>✓ <b>Aucune sollicitation directe des bénéficiaires auprès du CIAS n'est possible (prescription indispensable).</b></li> </ul>
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'aide s'adresse à une personne au regard de sa situation, appréciée à un instant T, au regard des critères définis par le CIAS.</li> <li>✓ L'aide interviendra dès lors qu'aucun autre dispositif ne peut être activé.</li> <li>✓ Le CIAS n'interviendra <u>qu'en</u> garantie de caution.</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Personnes sans ressources</li> <li>✓ Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ASS)</li> <li>✓ Bénéficiaires de l'ARE minimum</li> <li>✓ Jeunes suivis par la Mission Locale</li> <li>✓ Les salariés en CDDI des SIAE</li> </ul>
<b>Prescripteurs de Charente Limousine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travailleurs sociaux des MDS de Charente Limousine</li> <li>✓ Référents Mission Locale</li> <li>✓ Référent Cap Emploi TH</li> <li>✓ Conseillers Pôle Emploi</li> <li>✓ Conseiller mobilité insertion <b>Emmaüs Ruffec</b></li> <li>✓ Les accompagnateurs socio professionnels des SIAE</li> </ul>
<b>Montant des cautions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Possibilité de prise en charge partielle ou totale du montant de la caution</li> <li>✓ 100 euros pour un 2 roues</li> <li>✓ 200 euros pour une voiture et une voiture sans permis</li> <li>✓ 50 euros pour le prêt de vélos</li> </ul>
<b>Modalités pratiques de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La caution sera restituée à la fin de la période de location.</li> <li>✓ La caution ne pourra pas être utilisée pour le paiement des éventuels impayés de location du véhicule.</li> <li>✓ Le CIAS ne pourra pas se substituer à l'utilisateur pour le non-paiement des loyers ou tous frais supplémentaires.</li> <li>✓ <b>L'éligibilité à la demande d'aide de caution de location de véhicule ne sera pas automatique, elle sera vérifiée par le prescripteur. Il reviendra ensuite au CIAS de valider ou non le versement de l'aide à la caution. Cette prestation sera octroyée dans la limite de l'enveloppe disponible.</b></li> </ul>
<b>Pièces demandées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convention tripartite entre <b>Emmaüs Ruffec</b>, le bénéficiaire et le CIAS de Charente-Limousine</li> <li>✓ Copie de la fiche de prescription mobilité <b>d'Emmaüs Ruffec</b></li> </ul>

<b>Procédure d'instruction, d'attribution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Transmission des pièces demandées par mail, <u>via EMMAUS Ruffec</u></b> au CIAS de Charente Limousine</li> <li>✓ Instruction de la demande de caution par des techniciens du CIAS de Charente - Limousine</li> <li>✓ Information et validation de la décision d'attribution par le Président du CIAS de Charente-Limousine</li> </ul>
<b>Délai d'instruction et de validation des demandes d'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 5 jours ouvrés maximum</li> </ul>
<b>Modalités de versement de la subvention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le paiement de la caution interviendra une fois la décision validée.</li> <li>✓ La caution sera directement versée à <b>Emmaüs Ruffec</b>, par le biais d'un mandat administratif</li> </ul>
<b>Modalités de reversement de la caution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le reversement de la caution interviendra à l'issue de la période de location, dans un délai maximum de 30 jours.</li> </ul>